

Procédure de mise en œuvre d'un seuil fusible sur la Cèze

- **Type** : Expertise de terrain, méthodologie d'exécution et suivi de travaux
- **Maître d'ouvrage** : Ales Agglomération
- **Maître d'œuvre** : Riparia
- **Montant de l'étude** : 4 000 € HT (2024)
- **Date** : 2019 - 2020 - 2021 - 2022 - 2023 - 2024

Présentation de l'opération

Une sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Les Mages et de Saint Jean de Valérisclé est mise en place lors des périodes estivales. La Communauté Alès Agglomération a récupéré la compétence eau potable de ce territoire en janvier 2020 dans le cadre de la Loi Notre. Étant donné les enjeux techniques et financiers de cette problématique, Ales Agglomération souhaite dans un premier temps étudier toutes les possibilités qui s'offrent à elle, dont le maillage avec le captage AEP intercommunal à venir de Meyrannes. Ainsi, dans l'attente d'une autre opportunité, la mise en œuvre d'un seuil fusible sur la Cèze est toujours incontournable pour assurer le bon fonctionnement de l'alimentation en eau potable des 1 700 abonnés.

Depuis 2017/2018 et la réalisation du dossier réglementaire (Riparia) de renouvellement d'autorisation relatif à cet aménagement, Riparia réalise chaque année cette mission : 2019/2020/2021/2022/2023/2024

Prises de vue drone

Levés terrestres et diagnostic

Expertise de terrain avant travaux

Éléments de missions

- **Expertise de terrain** : levés au GPS et distancemètre des ouvrages, berges et atterrissements, estimation des volumes de matériaux disponibles, prises de vue drone.
- **Etablissement et mise à jour de la méthodologie d'intervention** : Optimisation de la phase travaux en fonction des levés de terrain, prise en compte de la réduction des impacts sur le milieu
- **Assistance en phase chantier** : explication détaillée de la méthodologie à l'entreprise, suivi constant et à pied d'œuvre du chantier

Note méthodologique

Fin des travaux

Suivi des travaux